**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 13 (1884)

**Rubrik:** Finances

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

vue de l'agrandissement des locaux existants ou de la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain approprié; ces tractations ne sont présentement pas encore terminées.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a pris, dans 3 séances, 13 décisions et la *Direction,* dans 112 séances, en a pris 5673.

## III. Finances.

| | |
|---|---|
| Le *capital total* formé jadis pour la construction du chemin de fer du Gothard s'élevait à . . . . . | fr. 238,000,000. — |
| dont en *subventions* . . . . . | fr. 119,000,000. — |
| en *actions* . . . . . | „ 34,000,000. — |
| en *obligations* . . . . . | „ 85,000,000. — |
| | fr. 238,000,000. — |
| A dater du 1er juillet 1882, ce capital s'est accru en 1882 et 1883 d'une somme de par allocations de montants-intérêts des capitaux non encore employés. | fr. 388,236. 87 |
| Il lui sera alloué de plus . . . . . sur le produit de 1884. | „ 161,980. 42 |

Durant l'exercice le *capital-subvention* et le *capital-actions* n'ont subi aucun changement. En revanche la situation du *capital-obligations* a éprouvé une modification importante.

Dans notre dernier rapport de gestion, nous vous avons communiqué la convention passée en vertu de votre résolution du 24 novembre 1883 avec un Consortium d'établissements financiers de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Italie à l'effet de l'émission d'un emprunt 4 % au montant de 100 millions de francs destiné à la conversion successive des emprunts 5 % de la Compagnie du Gothard et à faire face éventuellement à de nouveaux besoins de construction. Ainsi que nous vous l'avons rappelé à cette occasion, la Ie série des obligations 5 % au montant de 12 millions de francs a été dénoncée au remboursement pour le 1er juillet 1884 comme au terme licitement le plus rapproché. Sur ces 12 millions, le Consortium nous a envoyé jusqu'au délai de remboursement susindiqué pour . . . . . fr. 7,754,000. —
d'obligations converties de la Ie série; le remboursement d'obligations de la Ie série s'est donc restreint à . . . . . „ 4,246,000. —
somme que le Consortium, aux termes de la convention, a mise en espèces à notre disposition au jour de l'échéance.

Total fr. 12,000,000. —

Sur la somme ci-dessus de fr. 4,246,000. — manquaient encore fin 1884 fr. 239,000. —, qui depuis lors ont été également en majeure partie remboursés.

En exécution de la dite convention, le Consortium nous a de plus, dans le courant de 1884, transmis pour être échangée contre des obligations 4 %, une somme totale de fr. 17,238,000. —

val. nom. en obligations 5 % des IIe, IIIe et IVe séries, qu'il avait retirées de la circulation soit en suite de l'offre publique de conversion de février 1884, soit par voie de rachat.

| | |
|---|---|
| Au 31 décembre étaient donc rentrés . . . . . | fr. 11,761,000. — |
| d'obligations 5 % Ie série, | |
| plus en obligations 5 % des IIe, IIIe et IVe séries . . . . . | „ 17,238,000. — |
| Ensemble | fr. 28,999,000. — |

A la même date il restait ainsi en circulation:

| | |
|---|---|
| 1. obligations 5 % Ie série non encore présentées . . . . . | „ 239,000. — |
| 2. obligations 5 % des IIe, IIIe et IVe séries . . . . . | „ 55,762,000. — |
| Montant total des emprunts 5 % | fr. 85,000,000. — |

En échange des fr. 29,238,000. — (fr. 28,999,000. — plus fr. 239,000. —) d'obligations 5 %, nous avons remis au Consortium au cours de 90¼ % stipulé par la convention et moyennant calcul des intérêts au 5 %, réciproquement au 4 %, un montant nominal de . . . . fr. 32,396,675. 90
en obligations du nouvel emprunt 4 %, plus son versement de . . . . . „ 324. 10
pour arrondir, au taux de 90¼ %. Total fr. 32,397,000. —

A la fin de l'année, la dette d'obligations s'élevait ainsi:

| | |
|---|---|
| en obligations 5 % des Ie, IIe IIIe séries à . . . . . | fr. 55,762,000. — |
| „ „ 4 % du nouvel emprunt à . . . . . | „ 32,397,000. — |
| en total à | fr. 88,159,000. — |

A la demande du Consortium, la IIe série de nos obligations 5 % au montant de 18 millions de francs val. nom., dont toutefois à la clôture de l'exercice fr. 9,289,000. — étaient déjà retirés de la circulation ou convertis, a été le 1er janvier 1885, c'est-à-dire au terme licitement le plus rapproché, dénoncée au remboursement pour le 1er juillet 1885.

A teneur du *bilan général* du 31 décembre 1883, on avait *employé* sur le capital de construction

| | |
|---|---|
| rappelé plus haut au montant de (fr. 238,000,000 plus fr. 388,236. 87) . . | fr. 238,388,236. 87 |
| jusque fin 1883 . . . . . | „ 225,964,950. 01 |
| restaient donc disponibles . . . . . | fr. 12,423,286. 86 |

Les sommes employées figurent de la manière suivante au bilan de décembre 1883:

| | |
|---|---|
| 1. dépenses de construction des lignes en exploitation . . . . . | fr. 219,515,336. 14 |
| 2. dépenses d'établissement de services auxiliaires . . . . . | „ 534,425. 83 |
| | fr. 220,049,761. 97 |
| 3. pertes de cours sur les obligations 5 % après déduction des bénéfices sur les cours . . . . . | „ 5,915,188. 04 |
| total | fr. 225,964,950. 01 |

Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous le rappeler dans notre rapport sur la révision des statuts de la Compagnie, la loi promulguée en date du 21 décembre 1883 par l'Assemblée fédérale

sur la *comptabilité des Compagnies suisses de chemins de fer*, est entrée en vigueur durant l'exercice qui nous occupe ; cette loi a provoqué certaines modifications de forme et de fond dans le dressement de nos comptes. En exécution de la dite loi, le Conseil fédéral a publié d'abord le 25 novembre 1884 un règlement concernant la présentation et la *forme* des comptes et bilans des Compagnies suisses de chemins de fer, règlement que nous observerons non seulement pour la présentation de comptes aux Autorités chargées du contrôle, mais aussi pour l'établissement futur de nos propres comptes. Le nouveau formulaire du compte d'exploitation diffère de celui que nous avions adopté notamment en ceci que le produit des capitaux disponibles et celui des services auxiliaires d'une part et d'autre part les dépenses pour intérêts en comptes-courants, provisions, etc., doivent être sortis du compte d'exploitation et portés au compte de profits et pertes. Il faut signaler aussi quelques changements apportés au bilan, dans lequel à l'avenir et conformément aux prescriptions de la nouvelle loi, non seulement les pertes amortissables de cours sur les obligations, mais encore les pertes non amortissables de cours sur les actions sont sorties des frais de premier établissement ; par contre les sommes employées pour services auxiliaires (ateliers, usines à gaz, etc.) sont portées aux frais de premier établissement et les bien-fonds disponibles et approvisionnements de matériaux (y compris les pièces de réserve) figurent sous la rubrique „fonds disponibles".

Plus grande est l'importance des dispositions de *fond* contenues dans la nouvelle loi. En effet celles-ci stipulent en substance : toutes les sommes employées pour la construction ou l'achat de la ligne et pour l'acquisition du matériel roulant peuvent être portées à l'actif du bilan d'une compagnie de chemin de fer ; sont assimilés aux frais de premier établissement les frais d'organisation et d'administration et les versements d'intérêts occasionnés par l'établissement et l'installation d'une ligne pendant la période de construction ; il est dit toutefois que ce bénéfice ne s'étend pas aux frais de constitution du capital. La loi prescrit encore que les postes qui par suite seront sortis du bilan, doivent être amortis au moyen des excédants annuels des recettes et que le Conseil fédéral auquel la Compagnie soumettra son plan d'amortissement, arrêtera le total des sommes à rembourser et fixera le délai de l'amortissement et le montant des annuités, en quoi il demeure entendu que les pertes de cours sur les emprunts non encore remboursés doivent être couvertes pendant la durée de l'emprunt en tenant compte du temps écoulé depuis que l'emprunt est contracté. A teneur des dispositions transitoires de la nouvelle loi, le Conseil fédéral est tenu d'entamer immédiatement après l'entrée en vigueur de la loi, des négociations avec les compagnies à l'effet de déterminer par voie d'entente amiable les sommes qui peuvent figurer à l'actif du bilan.

C'est dans le courant de janvier 1885 que le Département fédéral des chemins de fer a ouvert les négociations avec notre Administration. A la suite d'entrevues répétées, l'entente s'est établie sur les bases suivantes :

La Compagnie du Gothard reconnaît l'obligation légale :

1. de sortir des frais de premier établissement les pertes sur l'émission du capital-actions, au montant de fr. 2,970,150 et de les porter dorénavant à l'actif du bilan sous la rubrique „pertes de cours sur les actions."
2. d'éliminer de l'actif du bilan par voie d'amortissement :

   *a)* fr. 5,915,188. 04 pertes de cours sur les obligations 5 %.

   *b)* „ 248,607. 70 qui fin 1883 se trouvaient déjà amortis sur les dépenses de construction et de propriétés, mais n'étaient pas encore déduits de ces dépenses.

*c)* fr. 500,000. — qui ont été affectés, en sus de la somme indiquée sous litt. *b*, à des travaux et installations n'existant pas ou ne se trouvant plus dans leur état primitif, mais dont le coût d'exécution figure encore au compte de construction.

3. de couvrir également avec les recettes de l'exploitation les pertes de cours sur les obligations 4 %.

L'amortissement des montants indiqués ci-dessus s'effectuera comme suit :

1. les fr. 248,607. 70 susmentionnés seront éliminés du bilan ;
2. le chiffre des pertes de cours, soit fr. 5,915,188. 04 sera diminué du montant de fr. 255,000, c'est-à-dire de la somme réunie jusque fin 1883 sous la rubrique „fonds d'amortissement pour couvrir les commissions et pertes de cours", en d'autres termes ce chiffre sera réduit à fr. 5,660,188. 04 ;
3. pour l'amortissement du solde des pertes de cours sur les obligations 5 % au montant de . . . . . fr. 5,660,188. 04
   et des . . . . . „ 500,000. —
   pour travaux et installations disparus ou dépréciés, encore à sortir du compte de construction,

   total fr. 6,160,188. 04

   ainsi que des pertes de cours sur l'emprunt 4 % au moyen des excédants annuels des recettes, on affectera soit par payements de dettes d'obligations de montant équivalent, soit par la création d'un fonds d'amortissement :

   au compte de 1884 . . . fr. 120,000. —
   „ „ „ 1885 . . . „ 130,000. —
   „ „ „ 1886 . . . „ 130,000. —

   et à partir de 1887, une annuité fixe de fr. 200,000, majorée du 4 % du total des montants annuels versés depuis 1884, en continuant le versement de cette annuité jusqu'à l'amortissement complet de toutes les sommes spécifiées sous chiffre 3.

Si la Compagnie, au cours du délai d'amortissement qui commence au 1er janvier 1884, n'exécute pas toutes ses prestations annuelles, ou si, lors du dressement des comptes, il se présente, pour tout autre motif, de nouveaux postes à amortir, le montant de ceux-ci sera, dans ce dernier cas, réuni aux sommes à amortir (chiffre 3), tandis que dans tous les autres cas, toutes les prescriptions prérappelées demeurent intégralement en vigueur et sont exécutoires jusqu'à l'entier achèvement de l'amortissement.

Les postes du bilan de 1883 sont en conséquence à reporter comme suit dans le bilan de 1884 :

fr. 216,410,134. 19 compte de construction, à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| | fr. 206,244,072. 33 | chemin de fer et installations fixes (à l'exclusion du bâtiment d'administration et des bien-fonds disponibles), |
| | „ 9,056,015. 86 | matériel roulant, |
| | „ 1,110,046. — | mobilier et ustensiles. |
| „ 2,970,150. — | | pertes de cours sur les actions. |

fr. 6,160,188. 04 dépenses à amortir sur le budget de 1883, en quoi il demeure entendu que sous cette rubrique doivent toujours être compris les pertes de cours sur l'emprunt 4% et éventuellement les nouveaux postes à amortir.

La somme de fr. 216,410,134. 19 pour le compte de construction s'obtient en ajoutant aux dépenses de construction figurant dans le bilan général par . . . . . fr. 219,515,336. 14
les dépenses d'établissement des services accessoires ou auxiliaires, soit . . . „ 534,425. 83

total fr. 220,049,761. 97

et en en retranchant :

| | | |
|---|---|---|
| les pertes de cours sur actions . . . . . | fr. 2,970,150. — | |
| l'amortissement en faveur du compte de construction contenu dans la somme de fr. 248,607. 70 et devant figurer au compte de 1884 . . . . . | „ 169,477. 78 | |
| (le solde de la somme de fr. 248,607. 70, soit fr. 79,129. 92 sera amorti, c'est-à-dire défalqué du compte-propriétés) | | |
| les postes encore à éliminer du compte de construction | „ 500,000. — | |
| | | „ 3,639,627. 78 |
| reste : montant du compte de construction au 31 décembre 1883 . . . . . | | fr. 216,410,134. 19 |

Dans le courant de janvier 1884, le *compte de construction* a été débité en outre d'une somme de . . . . . fr. 1,978,652. 92
pour installations supplémentaires et nouvelles, sortie d'intérêts qui y figuraient précédemment pour avances à l'Entreprise L. Favre, décomptes avec entrepreneurs, etc. (non compris fr. 169,477. 78 d'amortissements pour 1883) et d'une autre de „ 50,840. 62
pour intérêts moratoires sur versements de subventions que le Conseil fédéral nous avait jadis remboursés, mais qu'il a été, sur action intentée par le Gouvernement tessinois, condamné par jugement à rendre et que nous avons dû lui restituer.

Total fr. 2,029,493. 54

En revanche le compte de construction a été crédité en produits de ventes et amortissements :

| | | |
|---|---|---|
| par vente de parcelles de terrain de . . . . . | fr. 22,998. 02 | |
| par amortissements de . . . . . | „ 26,924. 05 | |
| | | „ 49,922. 07 |
| La dépense nette pour 1884 se monte ainsi à . . . . . | | fr. 1,979,571. 47 |

de sorte que le compte de construction s'élevait fin 1884 à fr. 216,410,134. 19 plus fr. 1,979,571. 47 soit à fr. 218,389,705. 66, y compris la somme de fr. 26,924. 05 qu'en suite d'objections soulevées par les Autorités fédérales, nous avons décidé de sortir du compte de construction et de porter à celui d'exploitation (voir page 51).

Suivant le bilan du compte de capital annexé au présent rapport, bouclé au 31 décembre 1884, le solde en faveur du compte de construction se monte à fr. 10,941,843. 94, dont fr. 1,752,610. 65 sont placés en propriétés, outillage et matériaux, pièces de réserve pour locomotives, voitures et wagons.

C'est ici le lieu de faire observer que dans le chiffre indiqué plus haut de fr. 218,389,705. 66 représentant les dépenses de construction, est comprise aussi l'avance de fr. 4,000,000. — que la Compagnie du Gothard a faite à l'Entreprise L. Favre pour les installations destinées au percement du grand tunnel, attendu que cette avance a été considérée dès 1873 et 1874 comme une prestation préliminaire pour l'exécution de ce travail, et portée jusqu'à son remboursement dans le compte de construction, tout comme les autres dépenses pour le tunnel. Un jugement récent ayant tranché le différend avec l'Entreprise L. Favre et celle-ci, dont la reconvention n'a été admise qu'en partie, devant restituer à la Compagnie cette avance de fr. 4,000,000, il s'ensuit que le compte de construction doit être crédité de cette même somme de fr. 4,000,000. —, et par contre débité de la somme qu'à teneur du décompte final et en vertu du jugement, nous avons encore à payer à l'Entreprise.

Abstraction faite des intérêts, cette somme comporte:

| | |
|---|---|
| solde de liquidation reconnu par la Compagnie du Gothard suivant convention du 15 avril 1884, y compris fr. 315,387. — pour installations reprises, intérêts à dater du 1er mars 1882 | fr. 513,228. 08 |
| indemnité pour les frais de la mauvaise partie en sus des fr. 232,358. 29 figurant déjà dans le décompte, plus intérêts dès le 1er janvier 1882 . . . . | „ 789,499. 26 |
| indemnités générales plus intérêts dès le 1er janvier 1882 . . . . . | „ 757,500. — |
| total | fr. 2,060,227. 34 |

Le compte de construction se réduira ainsi d'environ 2 millions de francs et les fonds disponibles de la Compagnie s'augmenteront d'autant. Les intérêts ne sont à la charge du compte de construction que jusqu'au 1er juillet 1882, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où commence la période d'exploitation. Le décompte aura lieu en 1885.

| | |
|---|---|
| Le poste „*dépenses à amortir*“ qui, comme il ressort des considérations qui précèdent a été fixé à . . . . . | fr. 6,160,188. 04 |
| fin 1883 dans les négociations avec le Département fédéral des chemins de fer s'est augmenté durant l'exercice de . . . . . | „ 3,247,329. 65 |
| somme équivalant au montant des pertes de cours sur les obligations converties en 1884 plus les frais d'établissement et d'estampillage des titres; il s'élevait donc fin 1884 à . . . . . | fr. 9,407,517. 69 |

Le *compte de propriétés* n'a pendant l'exercice subi aucun accroissement. Par contre on en a amorti fr. 79,129. 92, montant des amortissements mentionnés page 11 et effectués au total de fr. 248,607. 70 et fr. 18,427. 01 sur le compte de 1883 comme loyer du bâtiment d'administration de Bellevue.

Ce dernier ne figure plus dans le bilan que pour fr. 393,086. 83.

Le *compte de matériaux et pièces de réserve* ne donne lieu à aucune observation.

Sur les *fonds disponibles*, fr. 8,091,897. 20 se trouvaient placés fin 1884 en *papiers-valeurs*; ces derniers, abstraction faite des titres alloués au fonds de réserve et qui sont portés au prix de cession, sont évalués à peu près comme l'année dernière; toutefois pour tenir compte d'une observation formulée par la Commission de révision des comptes de l'exercice précédent, nous en avons quelque peu arrondi le taux. La taxation aux cours moyens de décembre 1884 comporterait une plus-value de fr. 460,000. — Nous donnons ci-après la liste de ces titres.

## Etat des papiers-valeurs au 31 décembre 1884.

| Valeur nominale | | % | Désignation des titres | Cours | Valeur au 31 décembre 1884 portée au bilan | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Fr. | C. |
| Fr. 250,000 | — | 4 1/2 | Obligations du Central-Suisse et Nord-Est Suisse | 98 | 245,000 | — |
| „ 213,000 | — | 4 1/2 | „ du Nord-Est Suisse . . . . . | 97 | 206,610 | — |
| „ 117,000 | — | 4 1/4 | „ „ „ „ . . . . . | 97 | 113,490 | — |
| „ 389,500 | — | 4 | „ de la Suisse Occidentale . . . . | 88 | 342,760 | — |
| „ 80,000 | — | 4 | „ du Gothard . . . . . | 97 | 77,600 | — |
| „ 50,000 | — | 5 | „ de la Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano . . | 97 | 48,500 | — |
| „ 50,000 | — | 4 1/2 | „ de la Société par actions Leu et Cie | 97 | 48,500 | — |
| „ 200,000 | — | 4 1/4 | „ de la Banque de Schaffhouse . . | 97 | 194,000 | — |
| „ 250,000 | — | 4 3/4 | „ de la Banque de Winterthur . . . | 97 | 242,500 | — |
| „ 100,000 | — | 4 1/2 | „ du Canton de Zoug . . . . . | 97 | 97,000 | — |
| | | | *Papiers-valeurs suisses :* fr. 1,615,960 | | | |
| „ 3,237,000 | — | 5 | Rente italienne . . . . . | 87 | 2,816,190 | — |
| „ 92,500 | — | 3 | Obligations Lombardes nouvelles . . . . . | 280 | 51,800 | — |
| „ 1,085,500 | — | 3 | „ des chemins méridionaux d'Italie . | 260 | 564,460 | — |
| „ 594,000 | — | 6 | Bons „ „ „ „ . | 515 | 611,820 | — |
| „ 295,000 | — | 3 | Obligations des chemins de fer Sardes . . . | 260 | 153,400 | — |
| „ 215,500 | — | 5 | „ foncières de la Caisse d'épargne de Milan . . . . . | 98 | 211,190 | — |
| | | | *Papiers-valeurs italiens :* fr. 4,408,860 | | | |
| Doll. 63,000 | — | 7 | Bonds Louisville et Nashville Ray, Ire hyp. consol. | 5800 | 365,400 | — |
| „ 56,000 | — | 7 | „ St-Louis-Vandalia et Terre-Hte Ray, Ire hyp. | 5600 | 313,600 | — |
| „ 20,000 | — | 6 | „ St-Paul-Minneapolis et Manitoba Ray, Dakota Extension, Ire hypothèque . . . | 5565 | 111,300 | — |
| „ 10,000 | — | 6 | „ Chicago-St-Paul-Minnis et Omaha Ray, cons. | 5615 | 56,150 | — |
| | | | *Papiers-valeurs américains :* fr. 846,450 | | 6,871,270 | — |
| | | | *Alloué aux fonds de réserve :* | | | |
| Fr. 289,000 | — | 4 | Obligations de l'emprunt fédéral . . . . . | 100 | 289,000 | — |
| „ 100,000 | — | 4 | „ du Central-Suisse . . . . . | 98 | 98,000 | — |
| „ 10,000 | — | 4 | „ du Nord-Est Suisse . . . . . | 99 | 9,900 | — |
| „ 400,000 | — | 4 | „ du Jura-Berne-Lucerne . . . . . | 100 | 400,000 | — |
| „ 51,500 | — | 4 | „ du Gothard . . . . . | 97 | 49,955 | — |
| „ 50,000 | — | 4 | „ de la Banque cantonale de Bâle-Camp. | 100 | 50,000 | — |
| „ 100,000 | — | 4 | Bons de dépôt de la Banque fédérale . . . | 100 | 100,000 | — |
| „ 100,000 | — | 3 1/2 | „ „ de la Banque de la Suisse italienne à Lugano . . . . | 100 | 100,000 | — |
| „ 123,772 | 20 | 3 1/2 | „ „ de la Banque de Lucerne . . | 100 | 123,772 | 20 |
| | | | | | 1,220,627 | 20 |
| | | | | | 8,091,897 | 20 |

Quant au *passif du bilan*, nous ferons ressortir, en sus de ce que nous avons déjà dit relativement à l'élévation du capital-obligations, que le *fonds de réserve* pour le renouvellement de la superstructure et du matériel d'exploitation ainsi que pour les cas extraordinaires, qui avait été relevé l'an passé sur un compte *unique*, paraîtra dorénavant sur *deux* comptes séparés, à savoir:

*a)* compte concernant le fonds de renouvellement de la superstructure et du matériel d'exploitation et

*b)* compte concernant le fonds pour cas extraordinaires.

| | | |
|---|---|---|
| Sur le total de fr. 1,220,765. 37 que présentait le compte de 1883, . . . vont au *premier de ces fonds* qui s'est accru au cours de l'exercice des montants suivants: | | fr. 1,068,765. 37 |
| intérêt du capital . . . . . | fr. 42,750. 61 | |
| valeur du vieux matériel revendu . . . . . | „ 32,880. 18 | |
| versement pour 1884 . . . . . | „ 627,736. 79 | |
| | | „ 703,367. 58 |
| | Total | fr. 1,772,132. 95 |
| Dont à déduire les dépenses pour réfection de la voie et renouvellement de bandages et tubes bouilleurs . . . . . | | „ 118,380. 16 |
| Situation du fonds fin 1884 . . . . . | | fr. 1,653,752. 79 |
| Le *fonds de réserve pour cas extraordinaires* s'élevait fin 1883 à . . . | | fr. 152,000. — |
| augmentation par intérêts en 1884. . . . . | fr. 6,080. — | |
| versement de 1884 . . . . . | „ 100,000. — | |
| | | „ 106,080. — |
| Situation du fonds fin 1884 . . . . . | | fr. 258,080. — |

Pour terminer nous donnons ci-après un aperçu des *cautionnements* déposés auprès de notre Compagnie et vous prévenons en même temps que les résultats financiers de l'exploitation sont exposés au chapitre „Exploitation".

L'état des *cautionnements* déposés auprès de notre Compagnie, comparé à celui de 1883, était à la fin de l'année le suivant:

| | 1883. | | 1884. | |
|---|---|---|---|---|
| 1. Cautionnement de l'Entreprise L. Favre . | | fr. 6,136,609. — | | fr. 6,511,232. — |
| 2. Cautionnements d'entrepreneurs et de fournissseurs | | | | |
| *a.* en numéraire . . . | fr. 80,492. 25 | | fr. 14,450. 55 | |
| *b.* en papiers-valeurs . . | „ 1,870,196. 26 | | „ 1,133,605. 17 | |
| *c.* par cautions (y compris dépôts d'acomptes sur ports à payer) . . . | „ 191,550. — | | „ 317,850. — | |
| | | „ 2,142,238. 51 | | „ 1,465,905. 72 |
| à reporter | | fr. 8,278,847. 51 | | fr. 7,977,137. 72 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | report | fr. 8,278,847. 51 | | fr. 7,977,137. 72 |
| 3. Cautionnements de fonctionnaires et employés | | | | |
| *a.* en numéraire . . . | fr. 35,121. 10 | | fr. 59,645. 85 | |
| *b.* en papiers-valeurs . . | „ 334,007. 36 | | „ 360,504. 84 | |
| *c.* par cautions . . . . | „ 1,403,100. — | | „ 1,359,850. — | |
| | | „ 1,772,228. 46 | | „ 1,780,000. 69 |
| 4. Nantissements d'établissements financiers . . . | | — | | — |
| 5. Cautionnements de membres du Consortium pour la conversion du capital-obligations . . . . . | | „ 3,150,000. — | | „ 3,112,000. — |
| | Total | fr. 13,201,075. 97 | | fr. 12,869,138. 41 |

Les cautionnements en numéraire fournis par les fonctionnaires et employés de la Compagnie du Gothard sont placés à intérêts à la Caisse d'épargne et de prêts du canton de Lucerne.

La question soulevée en 1884 de la formation d'une Société mutuelle de cautionnement entre les fonctionnaires et employés soumis à l'obligation de fournir un cautionnement, sera résolue dans le courant de l'année 1885.

## IV. Construction.

### 1. Organisation du service technique.

(Direction technique.)

La direction du service technique a été exercée en 1884 également par l'*Ingénieur en chef pour l'exploitation.*

Le personnel de la *construction* a été occupé aux travaux ci-après indiqués:

*a*) levées pour le cadastre définitif de la ligne; exécution des plans originaux du cadastre ainsi que des copies nécessaires; pendant l'exercice les levées de plans ont été achevées sur toute la ligne, en conséquence, le personnel qui y était employé, a été congédié. Pour la confection des copies des plans du cadastre, on a fixé un délai courant jusque fin juin 1885;

*b*) élaboration du projet d'ateliers principaux; préparation, surveillance et décompte des travaux complémentaires exécutés ou prévus au cours de 1884;

*c*) élaboration des projets détaillés pour les embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau; pour ces études on a formé 3 sections et engagé quatre nouveaux ingénieurs auxquels furent adjoints trois ingénieurs pris dans le personnel actuellement en fonctions.

A la fin de l'exercice la construction occupait encore exclusivement 11 ingénieurs, 2 géomètres, 6 dessinateurs, 2 employés administratifs, 1 surveillant et 2 aides pour le service des bureaux et les reproductions héliographiques, en tout 24 employés y compris le personnel pour les études des embranchements, au lieu de 26 en 1883. Sur ce chiffre de 24, 20 étaient occupés au Bureau central et 4 dans le IIe district.